

RÈGLEMENT DU JEU : **JEU CONCOURS EXTRAORDINAIRE ANNIVERSAIRE DE WELCOM - TENTEZ DE GAGNER UN SAMSUNG GALAXY A8**

1) Organisateur

La société Welcom ayant son siège social situé à 24 avenue de l'agriculture – 63100 Clermont-Ferrand, prise en la personne de son représentant légal domicilié audit siège en cette qualité, organisé du **25/06/18 au 01/07/18**, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé **JEU CONCOURS EXTRAORDINAIRE ANNIVERSAIRE DE WELCOM - TENTEZ DE GAGNER UN SAMSUNG GALAXY A8**

2) Accès au jeu

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (hors Corse et DROM COM) à l'exclusion :

- Des membres de personnel Welcom, et de toutes sociétés affiliées, ainsi que des membres de leur famille.
- Plus, généralement, toute personne impliquée dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du jeu, ainsi que les membres de leur famille.

Welcom se réserve le droit de demander aux participants de justifier de ces conditions, toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot. Le jeu est accessible depuis la page suivante WWW.FACEBOOK.COM/WELCOM.TELEPHONIE et administrée par la société organisatrice sous réserve notamment d'éventuelles opérations de maintenance sur le serveur. L'accès au jeu est possible depuis un ordinateur, un téléphone portable ou une tablette muni(e) d'une connexion Internet. La date limite de participation est fixée au **01/07/18 à 29h59**.

3) Principe du jeu

Les participants devront avoir pris connaissance du présent règlement et des principes du jeu. Pour participer, il faut se rendre sur la page suivante : WWW.FACEBOOK.COM/WELCOM.TELEPHONIE, puis participez directement via les commentaires de la publication. Toute participation avec de fausses informations ne sera pas prise en compte.

4) Détermination des gagnants

Le gagnant sera tiré au sort parmi l'ensemble des participants ayant respectés les principes mentionnés dans l'article 3 de ce règlement dans la date mentionnée pour la fin du jeu. Le même jour, il sera également procédé à la désignation d'un gagnant suppléant, dans l'hypothèse où le gagnant principal ne répondrait pas aux conditions stipulées dans le présent règlement ou que le message l'informant du gain ne pourrait lui être remis ou encore dans l'hypothèse où il ne prend pas possession de son lot avant la date limite indiquée à l'article 6 ci-dessous. Toute indication d'identité ou d'adresse fautive, illisible, raturée, erronée ou incomplète, entraîne l'élimination immédiate de la participation au jeu. Dans ce cas, Welcom remettra le gain au gagnant suppléant. La liste des gagnants pourra être diffusée sur les réseaux sociaux Welcom et/ou par mail aux différents participants, sauf demande contraire écrite des gagnants. Elle pourra être communiquée à tout participant qui en fera la demande par écrit à Welcom – **JEU CONCOURS EXTRAORDINAIRE ANNIVERSAIRE DE WELCOM - TENTEZ DE GAGNER UN SAMSUNG GALAXY A8**

– 24 avenue de l'agriculture – 63100 Clermont-Ferrand.

5) Dotations

Le gagnant recevra **UN SAMSUNG GALAXY A8** d'une valeur unitaire de **499.99€**. Welcom se réserve la possibilité de retirer ou suspendre le jeu, ou de remplacer les dotations prévues par des dotations d'une valeur et de caractéristiques équivalentes, notamment en cas d'indisponibilité de fournir les dotations initialement prévues.

6) Remise des lots

Le gagnant(e) sera informé de son gain directement par email dans la semaine suivant la fin du jeu. Le gagnant devra répondre à cet email. Si le gagnant ne se manifeste pas dans un délai de 15 jours suivant l'envoi de la notification l'informant de son gain, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et un gagnant suppléant sera contacté. Celui-ci disposera également de 15 jours après l'envoi de l'email l'informant de son gain pour se manifester. Le lot gagné sera envoyé par Welcom à l'adresse d'un des magasins Welcom dans le message de confirmation du gagnant ou à son domicile (selon le choix du gagnant) dans le mois suivant la fin du jeu. Tout lot refusé ou non réclamé dans un délai de 6 mois après la date de clôture des opérations sera remis à la société.

7) Utilisation à des fins publicitaires ou commerciales

En participant à ce jeu et sauf demande écrite contraire de leur part, les gagnants autorisent Welcom à utiliser leurs noms, prénoms fournis dans le cadre du jeu ainsi que l'indication de leurs villes et de leurs départements de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle sur son site Internet et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le lot gagné, et ce pendant une durée de dix-huit mois à compter de la date de clôture du jeu.

8) Données à caractère personnel

Welcom est responsable de la collecte et du traitement des données à caractère personnel que vous avez bien voulu lui confier. Pour participer et bénéficier de leur lot, les participants doivent fournir certaines informations personnelles les concernant et notamment leurs nom, prénom, adresse email et numéro de téléphone. Les informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à l'envoi des lots, elles pourront être utilisées par Welcom pour l'envoi d'offres commerciales, sauf demande contraire de la part des participants. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant, qu'ils peuvent exercer en écrivant à Welcom - 24 avenue de l'agriculture – 63100 Clermont- Ferrand ou par email contact@wel-com.fr, en joignant une copie de votre pièce d'identité.

9) Acceptation du règlement

Le règlement complet sera consultable pendant toute la durée du jeu depuis la page suivante : WWW.FACEBOOK.COM/WELCOM.TELEPHONIE. Il sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande. Toute participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Des additifs ou des modifications du présent règlement pourront éventuellement être déposés pendant le jeu et seront considérés comme des annexes réputées en faire partie intégrante.

10) Participations frauduleuses

Welcom se réserve le droit s'il y a lieu d'invalider le jeu s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants. Dans cette hypothèse, elle se réserve le droit de ne pas attribuer les lots.

11) Limites de responsabilité

Welcom ne pourra être tenue pour responsable de la perte, des dommages ou des retards pouvant survenir lors de l'acheminement de toute correspondance relative au jeu ou, si pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu devait être reporté, modifié, suspendu ou annulé. Elle ne pourra également être tenue pour responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas, pour une quelconque raison que ce soit, ou lui étaient illisibles ou impossibles à traiter. Les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement à ce titre. Il est expressément rappelé que le réseau internet n'est pas un réseau sécurisé. Welcom ne saurait donc être tenu pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au jeu et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le site. Welcom ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau internet, dus notamment à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du jeu et l'information des participants. Les participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées, utilisation d'informations, email, numéros de clients autres que ceux correspondant à leur identité et adresse et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les participants en cours de jeu seraient automatiquement éliminés. Seront notamment exclus ceux qui, par quelque procédé que ce soit, tenteraient de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. Plus particulièrement, Welcom ne saurait être tenu pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle. Welcom ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du jeu ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié aux serveurs ou hébergeurs du site.

12) Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige sera soumis aux juridictions compétentes.